

## AVIS DE PUBLICITE

### MANIFESTATION SPONTANEE D'INTERET

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'un porteur de projet, qui a fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public pour l'exercice d'une activité économique, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous pour une demande d'occupation de cet emplacement, la Commune de Guiche attribuera au porteur de projet ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, la Commune de Guiche analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

<b>Avis publié le</b>	13 novembre 2019
<b>Durée de la publicité</b>	15 jours soit jusqu'au 28 novembre 2019
<b>Date et heure limite de remise des propositions</b>	28 novembre 2019 à 17 heures
<b>Typologie de titre d'occupation envisagé</b>	Convention d'occupation temporaire de domaine, en application de l'article 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques
<b>Dépendance(s) domaniale(s) concernée(s)</b>	Parking situé sur la parcelle section ZP n°90 au lieu-dit Brana sur la commune de Guiche
<b>Durée envisagée</b>	La convention sera conclue à compter de sa signature par les parties et pour la durée de vie de la centrale. Celle-ci ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction.
<b>Investissement(s) prévu(s) par le bénéficiaire</b>	Panneaux photovoltaïques sur ombrière de parking. A l'échéance de la convention, les biens construits par le bénéficiaire pourront revenir à la personne publique contractante.
<b>Activité économique envisagée par le bénéficiaire</b>	Exploitation en vente totale d'une installation photovoltaïque. Cette occupation du domaine public sera donc consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle dont le montant et les modalités de paiement seront fixées ultérieurement et conformément aux dispositions des articles L.2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

<p><b>Conditions générales d'attribution</b></p>	<p>Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes réunies au sein d'un sous-dossier « candidature » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le <b>Kbis</b> du candidat ou de chacun des membres du groupement</li> <li>• Une <b>identification</b> du candidat ou de chacun des membres du groupement grâce à la fiche de présentation en annexe 1 au présent règlement de sélection</li> <li>• Une <b>présentation</b> libre du candidat ou du groupement en moins de 1 page</li> </ul> <p>Les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein d'un sous-dossier « proposition » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le <b>mémoire technique</b> comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La description du dimensionnement et de la solution technique retenue</li> <li>✓ Le modèle financier proposé par le candidat et son plan de financement</li> </ul> </li> <li>• La <b>note d'intention</b> en faveur du développement des projets locaux d'énergie renouvelable :</li> </ul> <p>La vigilance des candidats est attirée sur le fait que la personne publique contractante souhaite que la production d'électricité issue de la centrale photovoltaïque puisse avoir un effet levier significatif sur le financement de nouveaux investissements dans des projets locaux d'énergie renouvelable. A titre d'exemple, les moyens attendus à proposer par les candidats peuvent concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réinvestissement de tout ou partie des bénéfices dans de nouveaux moyens de production ou des services de maîtrise de l'énergie ;</li> <li>- la contribution à des fonds de financement pour des nouveaux projets d'énergie renouvelable ;</li> <li>- des partenariats avec des structures de portages de projets citoyens d'énergie renouvelable ;</li> <li>- etc.</li> </ul> <p>Aussi le candidat est notamment invité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présenter ses activités ;</li> <li>- exposer ses motivations concernant la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en ombrière de parking ;</li> <li>- détailler sa stratégie interne et ses objectifs en faveur de la transition et de l'autonomie énergétique du territoire ;</li> <li>- détailler sa stratégie interne et ses objectifs en faveur de l'implication des entités publiques et des citoyens dans le développement des unités de production d'énergie renouvelable.</li> </ul> <p>Les propositions seront analysées au regard d'un critère financier, apprécié sur la base du montage financier proposé (40%) et d'un critère technique, apprécié sur la base des éléments du mémoire technique (60%).</p>
<p><b>Dépôts des candidatures</b></p>	<p>Recommandé avec accusé de réception ou dépôt en mairie de GUICHE (64520)</p>
<p><b>Service à contacter pour renseignement</b></p>	<p>Monsieur le Maire de la Commune de GUICHE Mairie – 391, rue du Bourg – 64520 GUICHE Tél. : 05 59 56 84 26 – courriel : <a href="mailto:secretariat@mairie-guiche.fr">secretariat@mairie-guiche.fr</a></p>